

La [COMMUNE DE CREIL](#) / T : 03.44.55.16.16, qui a opéré une première phase d'installation de caméras de vidéosurveillance en 2015, compte poursuivre la démarche en implantant une douzaine de ces nouveaux équipements chaque année dans la ville. La mairie souhaite cibler les zones accidentogènes et cibles de délinquance, en utilisant les caméras comme moyen de prévention, la surveillance se faisant à travers le Centre de supervision urbaine situé dans les locaux de la police municipale. L'objectif est d'ajouter des caméras supplémentaires régulièrement, jusqu'à atteindre les 80. www.creil.fr